

# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

## Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MERCREDI 20 MARS 2013 à 18 heures,  
Salle de la Glaye**

### Etaient présents :

Monsieur le Maire  
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",  
Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,  
MM. GUIBOURG, HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,  
Mmes GIBERT, GUERIN, M. MEDE, conseillers municipaux,  
Mme CATINO, directrice générale adjointe des services,  
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,  
M. NICOLA, adjoint au chef de poste de la Police municipale,  
Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,  
M. ILBERT, agent technique municipal,  
Capitaine ROLANDO, commandant la brigade de Gendarmerie,  
M. BRUNET et Mme SERVE, représentant la société SITA.

M: REYNET, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

### Excusées :

Mme FAYARD, conseillère municipale, présidente du quartier,  
Mme SERRATI, coprésidente représentant les administrés.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la onzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

## PROJETS de LOGEMENTS

L'état d'avancement des trois programmes de constructions est le suivant :

**Les Lices** : 53 logements locatifs.

- la fin du gros œuvre est prévue pour le mois d'avril,
- le démarrage du second œuvre suivra pour une livraison début 2014.

**Le Couvent** : 34 logements locatifs.

- le dernier niveau de parking souterrain sera atteint en juillet,
- la réalisation des fondations par niveau suivra pour une arrivée au niveau 0 en fin d'année,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015.

**Hôpital** : 83 logements locatifs.

- le démarrage des travaux est prévu pour l'automne,
- la réalisation du programme s'échelonne sur environ 27 mois.

## POLE ENFANCE

Le point concernant cette réalisation est le suivant :

- le chantier a été engagé fin juin 2012,
- les travaux de terrassement, de fondations et de gros œuvre sont terminés,
- le planning est conforme aux prévisions pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2013,
- l'ouverture est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé que le bâtiment regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

En revanche, une fois le chantier de logements programmé sur le site de l'ancien Hôpital réalisé, la Ville récupèrera le parking Foch avec une capacité de 100 places, identique à sa constitution actuelle.

## CHAPELLE du COUVENT

Les travaux actuellement en cours concernant la restauration intérieure du bâtiment consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage adaptée à ce type de bâtiment.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- les marchés ont été notifiés aux entreprises fin février 2013,
- ces dernières sont en "période de préparation" depuis le 4 mars,
- les travaux effectifs vont démarrer et la date prévisionnelle de livraison est programmée pour le 27 décembre 2013.

L'enveloppe globale des marchés de travaux attribués s'élève à 1.056.000 € TTC.

**Monsieur le Maire** tient à préciser une nouvelle fois que ces travaux de réhabilitation étaient absolument indispensables dans la mesure où la mise en sécurité effectuée auparavant a fait apparaître des désordres plus importants que ceux estimés.

*Si la Ville ne réalisait pas ces travaux, la chapelle menaçait de s'effondrer, emportant avec elle une partie de la maison de retraite "Les Platanes".*

## CHAPELLE SAINTE-ANNE

Les riverains du quartier sont informés que depuis le mois de novembre 2012, la chapelle de Sainte-Anne bénéficie d'un gardiennage.

En effet, dans un souci de sécuriser le site, un certain nombre de travaux a été réalisé au niveau de l'édifice et du logement attenant. Parallèlement, une campagne de restauration des ex-votos est en cours.

Le montant des travaux s'élève à 66.529,96 €

Il est rappelé que depuis la loi de séparation de l'église et de l'Etat, la Ville assure les travaux et l'entretien du bâtiment, le diocèse gère l'affectataire du logement.

## **ROND-POINT de la BOUILLABASSE**

Le réaménagement du carrefour de la Bouillabaisse a été opéré par le Conseil Général.

En fonction des résultats constatés au niveau de la circulation, la remise en service des feux tricolores sera envisagée.

## **TRAVAUX de la VIEILLE VILLE**

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux de réhabilitation des réseaux et de la voirie. Elle s'échelonne sur l'ensemble de l'année 2013 et concernera :

- le quartier des quatre vents,
- la rue de l'aïoli,
- la rue du petit bal,
- la rue des moulins,
- la rue des bouchonniers,
- la place Forbin.

Le coût des travaux s'élève à 2.502.032 € TTC.

Divers autres aménagements ont été réalisés dans le secteur, à savoir :

- la rénovation du réseau d'eaux usées, ainsi que de la chaussée et des trottoirs de la rue Victor Laugier pour 44.000 € TTC,
- la réfection de la chaussée avenue Saint-Exupéry pour 77.600 € TTC,
- la reprise du pluvial de la plage de la Glaye pour 5.000 € TTC.

Il est une nouvelle fois rappelé aux riverains que l'ensemble des rues du secteur fera l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

## **COLUMBARIUM et JARDIN du SOUVENIR**

Afin d'être en conformité avec la réglementation, la Ville a procédé à la création d'un columbarium et à l'aménagement d'un "jardin du souvenir".

Ce projet prévoit :

- un columbarium de 100 places minimum,
- un "jardin du souvenir" comprenant une zone de dispersion (incluant un dispositif spécifique recevant les cendres conforme aux prescriptions de la réglementation en vigueur) et un aménagement permettant de mentionner l'identité des personnes dont les cendres ont été dispersées,
- l'intégration des réalisations dans le site paysager,
- l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux est de 243.000 € TTC. Ils seront terminés fin mars 2013.

## CITADELLE

L'état d'avancement du projet de musée et de nouvelle billetterie est le suivant :

### Musée :

- le donjon est actuellement en cours d'achèvement,
- les aménagements scénographiques vont suivre,
- la quasi-totalité des acquisitions pour les expositions permanentes ont été réalisées,
- l'ouverture de ce nouvel espace muséal devrait intervenir vers la fin juin 2013.

### Billetterie :

- le nouveau bâtiment, d'un coût de 500.000 €, répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, comportera un hall d'accueil, la billetterie et une boutique,
- les travaux sont en cours et devraient s'achever pour septembre prochain.

Le musée portera certainement la dénomination suivante "Musée d'Histoire Maritime Tropicaine".

*Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'ensemble des travaux est réalisé sous le contrôle de l'Architecte des Monuments Historiques et de l'Architecte des Bâtiments de France.*

*Quant à l'escalier menant de la place Forbin à l'entrée de la Citadelle, il fera l'objet d'une réhabilitation avant l'été.*

## VIEUX PORT

Deux appontements sont en cours de remplacement dans le bassin du Vieux Port pour un montant de 320.000 € HT. Les travaux sont en cours de finalisation.

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de pontons qui évoluent en fonction du niveau des eaux du Port. La capacité d'accueil de bateaux à l'amarrage reste inchangée.*

A cette occasion, un riverain attire l'attention des élus sur la nécessité de réaligner les chaînes mères.

*Ce sujet, évoqué lors de la réunion du conseil d'exploitation du port du jeudi 21 mars, a reçu un avis favorable.*

## TOUR JARLIER

**Monsieur le Maire** tient à apporter quelques précisions concernant les travaux actuellement entrepris au niveau de la Tour Jarlier. La Ville n'est pas concernée par ces aménagements qui relèvent de la propriété privée.

Les travaux ont toutefois fait l'objet d'un permis de construire et ont reçu l'avis favorable des services municipaux, ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'Architecte des Bâtiments de France est en charge de la bonne exécution des travaux, dans le total respect des règles de l'art et de l'urbanisme.

Quant au pin que l'on pouvait apercevoir au sommet de l'édifice, il a du être abattu car il menaçait la structure.

## POLICE MUNICIPALE

Le renforcement des effectifs de police avait été évoqué en octobre dernier. Les recrutements sont en cours afin d'obtenir les objectifs fixés, à savoir la présence d'une quinzaine d'agents la nuit, prêts à intervenir, sous la forme de trois patrouilles (deux motorisées et une pédestre).

Il est une nouvelle fois rappelé que la Police Municipale travaille en étroite relation avec la Gendarmerie Nationale.

## PAROLE AUX ADMINISTRES

### Insécurité

Les riverains de la rue de la Ponche notamment constatent que le problème d'insécurité est toujours d'actualité dans le secteur. Les débordements relèvent essentiellement des usagers des établissements de nuit qui génèrent des nuisances sonores, ainsi que des rixes.

Les appels aux services de Police restent sans effet.

*Le Capitaine ROLANDO rappelle sa totale disponibilité et invite les administrés à se rapprocher de lui en cas de problème.*

*Monsieur le Maire intervient pour préciser que la brigade de Gendarmerie de SAINT-TROPEZ couvre également les communes de RAMATUELLE et GASSIN. Elle travaille toutefois en étroite relation avec la Police Municipale.*

*Il regrette que le recrutement d'agent de police soit problématique en raison du manque de logements et de cherté de la région. Le problème d'effectif est absolument fondamental pour assurer la sécurité des particuliers.*

Les administrés rappellent le bénéfice pour le quartier de la présence d'ilotiers la nuit et proposent de renouveler ce dispositif qui pourrait être étendu aux abords des principaux points sensibles nocturnes.

### Stationnement

Les riverains regrettent le problème de stationnement dans le secteur, occasionné notamment par de nombreux véhicules garés en permanence sur site. Il est proposé d'utiliser le "Pré des Pêcheurs".

*Monsieur le Maire rappelle que ce terrain appartient à la Prud'homie de Pêche. La Ville n'a donc pas de décision à prendre en la matière.*

### Fermetures tardives

Les administrés proposent aux élus de limiter les autorisations de fermeture tardive de certains établissements à 2 heures du matin.

*Monsieur le Maire intervient pour rappeler que sans plainte du voisinage, il est difficile de réduire les horaires d'ouverture. De plus, il faut tenir compte des problèmes de concurrence que certaines restrictions pourraient engendrer. En pareille situation, si un recours venait à être déposé, la Ville serait condamnée.*

### Places de stationnement

Certains administrés s'inquiètent du nombre de places réservées au stationnement des établissements hôteliers, notamment avenue Paul Signac.

*45 emplacements sont en effet réservés à un hôtel du secteur qui s'acquitte, en retour, de la redevance d'occupation du domaine public. Chaque hôtel peut bénéficier de quelques places, en fonction de la situation géographique et des possibilités.*

### Occupation du domaine public

Certains restaurants de la rue des Féniers, qui possèdent également un accès rue du Portail Neuf, installent des tables et des chaises sur les deux voies. Les riverains s'inquiètent de cet étalement au niveau de la rue Portail Neuf qui n'a jamais fait l'objet d'une telle occupation.

*Mme SERRA informe les participants que les différentes demandes formulées par les professionnels seront examinées, jeudi 21 mars.*

Une administrée souhaite que la charte existant relative aux conditions d'occupation du domaine public soit respectée, notamment au niveau des horaires d'installation des terrasses.

*Mme SERRA rappelle que la charte prévoit une installation à partir de 10 heures du matin mais reconnaît que certains établissements ne respectent pas les consignes. Une nouvelle démarche sera faite auprès de ces professionnels afin de les sensibiliser au respect des dispositions arrêtées.*

**Mme SERRA** informe les participants que certains contrevenants ont fait l'objet de verbalisations. Le tarif appliqué est de 300 € de pénalité par mètre carré de dépassement.

**Monsieur le Maire** insiste sur le fait que certains dépassements s'avèrent extrêmement onéreux pour les gérants.

### Mutation de commerce

Des précisions sont demandées concernant les procédures appliquées par les services municipaux en matière de changement de destination de commerces et de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

**Monsieur le Maire** regrette qu'au niveau des textes, les commerces constituent une seule et même catégorie. Il est donc difficile pour les élus, par exemple, de s'opposer à la création d'un restaurant même si ils auraient souhaité pouvoir en limiter le nombre sur la commune.

Quant aux aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite, les établissements qui n'étaient pas équipés de ces aménagements précédemment doivent dorénavant s'y conformer.

### Circulation

#### **Vieille Ville**

La montée Honorat Coste fait l'objet d'un "sens interdit sauf services municipaux et religieux", dans le sens de sa montée. Les habitants du quartier interpellent les élus sur les éventuels problèmes rencontrés en cas d'accidents. La même situation est constatée au niveau du boulevard d'Aumale, spécifiant d'un "sens interdit sauf riverains".

**Le Capitaine ROLANDO** intervient pour préciser que ce type de panneaux est très ambigu. Il faut se référer à l'arrêté municipal relatif à l'implantation des panneaux précisant les véhicules autorisés à circuler sur ces voies.

L'information sera communiquée au service municipal concerné.

#### **Rues Allard et Seillon**

Des véhicules empruntent ces voies à grande vitesse, notamment en fin de journée et la nuit. La création de ralentisseurs est suggérée.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que la Municipalité envisage de remplacer les bornes automatiques, actuellement installées à l'entrée des rues semi-piétonnes, très souvent détériorées et onéreuses, par des systèmes de barriérage gérés par un ou deux agents saisonniers, spécialement recrutés.

Ils auront pour principale mission, si ce mode de gestion est retenu, de contrôler les accès à ces zones. Ce mode de fonctionnement existait auparavant.

Quant aux voituriers, il faudra étudier quel type d'autorisation leur sera délivrée pour circuler dans ces périmètres.

Concernant les ralentisseurs, **M. GIRAUD** précise que leur création dans ce secteur n'est pas d'actualité et rappelle que très souvent, une fois ces équipements installés à la demande des riverains, ils doivent être retirés pour cause de nuisances sonores.

### Voituriers

Les riverains constatent que les voituriers sont de plus en plus nombreux et occupent de façon envahissante le domaine public.

**M. GIRAUD** précise qu'il n'existe pas de quota. Les seuls services compétents pour contrôler ces professionnels sont ceux de la Répression des Fraudes et de la Protection de la Population, dont les plus proches sont basés à TOULON.

L'année dernière, un certain nombre d'opérations de contrôle ont été effectuées. Il s'agit d'une réglementation complexe. Certains chauffeurs travaillent pour des sociétés privées, d'autres à titre tout à fait "sauvage". Il faut arriver à les verbaliser selon les règles de l'art.

**Monsieur le Maire** insiste sur le fait qu'il existe un véritable marché pour ce type de services car les taxis n'y répondent parfois pas. De plus, le fait que des personnes fassent appel aux voituriers pour se véhiculer, notamment en fin de soirée, permet de limiter les accidents.

Le problème du stationnement reste à gérer au mieux. Malgré de nombreuses tentatives, le succès n'est pas au rendez-vous.

### Nuisances sonores

**Monsieur le Maire** tient à noter que le thème des "nuisances sonores" n'a pas été évoqué lors de cette réunion avec les administrés.

\* \* \*

La séance est levée à 19 heures 50.

P/O La Présidente du Quartier,  
L'Adjoint coordinateur,

Georges GIRAUD

